ART. 18 BIS N° **309**

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N º 309

présenté par M. Dhuicq

ARTICLE 18 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« activités pastorales »

le mot:

« élevages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le pastoralisme a cours principalement dans les zones de montagne. Le terme d'élevage semble donc plus adapté car plus générique.